

# Guide pour éviter ou adapter les vaccinations obligatoires

édition 2

<b>1) Vaccins obligatoires pour les enfants</b>	<b>2</b>
<b>2) Calendrier vaccinal officiel</b>	<b>3</b>
<b>3) Comment protéger son enfant</b>	<b>4</b>
3.1) Vous voulez soustraire votre enfant à la vaccination obligatoire	6
3.2) Vous êtes obligé de faire vacciner votre enfant	7
<b>4) Nos conseils</b>	<b>8</b>
<b>5) Exemples de calendriers vaccinaux plus prudents</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 Les Vaccins “recommandés” mais non obligatoires</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 Les ingrédients toxiques des vaccins</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 3 Le vaccin le plus dangereux est-il le ROR ?</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 4 Dangers des adjuvants aluminiques et des injections simultanées</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 5 Taux de 1% de déclaration des évènements indésirables</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE 6 Les vaccins infantiles sont très mal testés</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE 7 Indemnisation en cas de blessure suite au vaccin</b>	<b>20</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET VIDÉOS</b>	<b>20</b>
<b>QUESTIONS / RÉPONSES SUR LES VACCINS</b>	<b>21</b>
<b>SOURCES</b>	<b>21</b>

Date: 15 novembre 2024

Ce petit guide donne des informations pratiques et théoriques sur les vaccins infantiles obligatoires et recommandés.

Il est destiné aux parents inquiets des risques de la vaccination. L'Etat français a rendu obligatoire 11 vaccins (depuis 2018) pour l'entrée dans toute "collectivité d'enfants" (crèche, garderie, école, garderie, colonies de vacances). L'instruction est obligatoire à 3 ans. Beaucoup de parents sont désemparés face au dilemme de la vaccination face à la santé de leur enfant.

Il a été réalisé par deux collectifs de citoyens et soignants de Paris et d'Aix-en-Provence, qui défendent la sécurité des vaccins et la liberté vaccinale.

Ce guide a pour but de servir de support informatif et argumentaire pour:

- soustraire complètement votre enfant à l'obligation vaccinale, ou
- modifier le calendrier vaccinal officiel (dès 2 mois avec l'inoculation de 70 germes avant 2 ans !), en commençant la vaccination plus tard, en espaçant les injections, en retardant le vaccin ROR (rougeole oreillons rubéole), afin de réduire autant que possible le risque d'effets secondaires, de maladies graves (comme l'autisme) et même la MSN (mort subite du nourrisson) de plus en plus fréquentes.

Ce guide, respectueux du droit en vigueur et validé par un pédiatre homéopathe et d'autres médecins, n'est pas à prendre à la lettre. Il est donné à titre indicatif. Nous espérons seulement qu'il pourra vous servir de support argumentaire lors des consultations avec votre pédiatre, de façon à obtenir de concert un schéma vaccinal plus prudent pour la santé de votre enfant.

*Avertissement: ce document est distribué à titre informatif. Toute décision de calendrier vaccinal appartient au médecin référent ou au pédiatre en relation avec les parents. Les parents peuvent consentir ou non à la vaccination de leur enfant.*

## 1) Vaccins obligatoires pour les enfants

<https://vaccination-info-service.fr/Generalites-sur-les-vaccinations/La-politique-vaccinale-en-France/Recommandation-des-vaccins>

- Enfants nés à partir du 1er janvier 2018 : **11 vaccins obligatoires**. La vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole est obligatoire (sauf contre-indication médicale reconnue, contre ces onze maladies), pour pouvoir être admis (\*) en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants.
- Enfants nés avant le 1er janvier 2018 : **3 vaccins obligatoires**. La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire. Ils doivent donc être vaccinés contre ces trois maladies (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis (\*) en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants. Étant donné l'indisponibilité du vaccin DTP seul (sans ajout d'autres

valences), le Conseil d'Etat a reconnu: «il existe pour ces enfants, s'ils n'ont reçu à ce jour aucun vaccin, des possibilités légales de les faire admettre en collectivités sans pour autant leur faire subir quelque vaccin que ce soit, étant donné l'indisponibilité du DTP adéquat sur le marché depuis des années» (34)

(\*) Toutefois, lorsqu'une ou plusieurs vaccinations font défaut, le code de santé publique prévoit que l'enfant est provisoirement admis en collectivité d'enfants. Les vaccinations manquantes doivent débiter dans les 3 mois suivant l'admission et être poursuivies, en accord avec le calendrier vaccinal (voir article R-3111-8 du Code de la Santé Publique (33)).

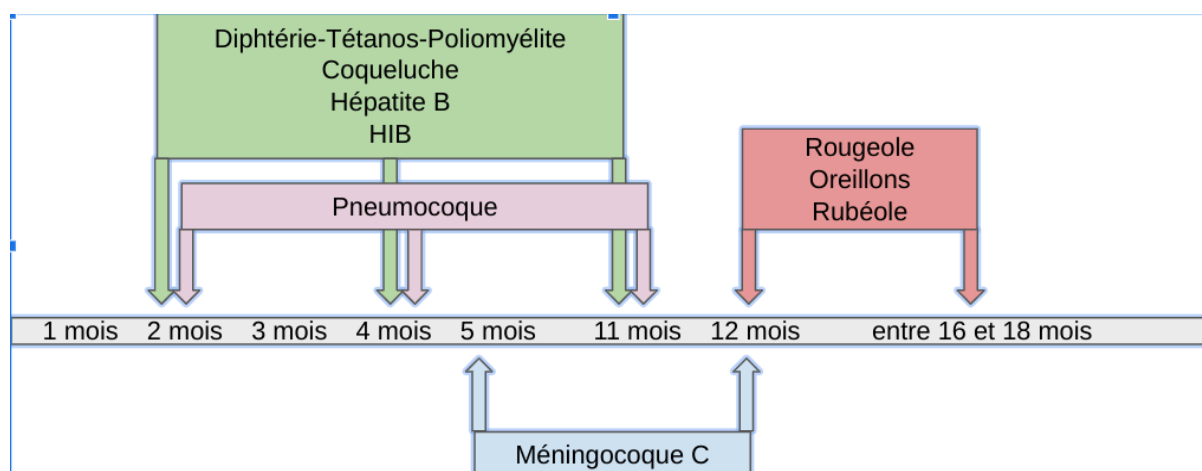
On ne demande donc pas à l'enfant d'avoir un carnet vaccinal à jour à partir d'un âge donné, mais à jour (ou en cours) pour fréquenter une "collectivité d'enfants" (publique ou privée, comme une crèche, une garderie, l'école). La preuve de leur réalisation est exigée pour l'admission ou le maintien en collectivité à compter du 1er Juin 2018. L'instruction est obligatoire à partir de 3 ans en France.

Remarque: la vaccination contre les Méningocoques B et ACWY sera ajoutée à la liste des vaccins obligatoires pour les enfants nés à compter du 01/01/2025, ce qui portera à 15 le nombre de vaccins obligatoires en France.

## 2) Calendrier vaccinal officiel

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Voici le *calendrier* des vaccinations obligatoires (en "recommandations générales") pour les enfants nés après 2018, que nous avons synthétisé sur ce schéma:



- Pour le vaccin contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-polio-HiB-HépatiteB, il y a donc 2 doses espacées d'au moins 2 mois (à 2 mois d'âge et 4 mois) pour la primo vaccination, suivie d'un rappel d'au moins 7 mois plus tard (à 11 mois).
- Même chose pour le vaccin contre les pneumocoques.
- Pour la méningocoque C, une dose pour la primo vaccination (à 5 mois) suivie d'un rappel d'au moins 7 mois plus tard (à 12 mois).
- Pour le ROR, une dose de primo vaccination (à 12 mois) suivie d'un rappel (**au moins**) 6 mois plus tard (à 18 mois).

Ensuite, après 18 mois, il y a des **rappels** qui sont recommandés mais non obligatoires. Personne ne vous oblige à les faire. Voici la liste jusqu'à 85 ans:

- à 6 ans: 2ème rappel tétravalent à dose entière DTCaPolio pour Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite
- à 11-13 ans: 3ème rappel tétravalent à dose réduite dTcaPolio pour Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite
- à 25, 45, 65, 75, 85 ans: rappel tétravalent à dose réduite dTcaPolio (25 ans) puis rappel trivalent à dose réduite dTPolio ensuite

Plus on vaccine tard, moins il y a de vaccins obligatoires:

- Vaccin anti Pneumocoque: 3 doses avant un an, 2 doses de 1 à 2 ans et seulement recommandé (plus obligatoire) à partir de 2 ans
- Vaccin anti Méningocoque: 2 doses avant un an, puis une seule dose après
- Vaccin anti HIB (Haemophilus Influenza B): 1 dose obligatoire après un an au lieu de 3 doses avant. Comme ce vaccin est associé au vaccin hexavalent DTP-Coq-HIB-HepB, nous ne chercherons pas à l'isoler après un an pour diminuer les doses, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les injections et donc les quantités de sel aluminique dans le corps

### 3) Comment protéger son enfant

Pour protéger son enfant, il faut comprendre le risque de la vaccination face au peu d'avantages théoriques contre les maladies d'adultes (hépatite B, grippe, pneumocoque, HPV), contre les nombreuses infections bactériennes traitées par antibiotiques (diphtérie, coqueluche, pneumocoque, haemophilus), contre les syndromes viraux presque toujours rares et légers (rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, rotavirus).

D'autre part, il est habituellement reconnu que des vaccinations ont permis dans le passé de diminuer l'incidence de certaines maladies et de sauver des milliers d'enfants. Mais aujourd'hui, avec l'influence des lobbies pharmaceutiques qui poussent à la multiplication des vaccins infantiles (sans que les labos

soient responsables par contrat des événements indésirables), avec les mensonges qui ont entouré les vaccins anti-covid19 présentés comme sûrs et efficaces (alors qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre), des précautions semblent nécessaires. L'épidémie de polio à Gaza ne vient pas de virus naturels mais de virus "vaccinaux", c'est-à-dire de virus vivants atténués venant des vaccins anti polio (nouvelle génération) qui se sont recombinaisonnés avec des virus du microbiote intestinal. [\(32\)](#)

Pour que vous ayez une vision équilibrée des choses, nous vous proposons la lecture de:

- la lettre de la LNPLV (Ligue nationale pour la liberté vaccinale) [\(28\)](#)
- du site officiel du gouvernement Vaccination Info Services [\(31\)](#)

Comme nous, de nombreux parents se posent des questions sur la sécurité des vaccins pédiatriques et ne veulent pas prendre de risques pour leur enfant.

👉 Pour tester vos connaissances en matière vaccinale, nous avons développé un petit questionnaire interactif: <https://tinyurl.com/yk7h87xc>

Pour aider tous ces parents, nous avons commencé par faire quelques recherches dans les études indépendantes qui ont comparé la santé des enfants vaccinés à celle des non vaccinés. Elles arrivent à la même conclusion: les enfants non vaccinés sont en bien meilleure santé ! Ne serait-ce que pour l'autisme, son taux est 13 fois supérieur chez les vaccinés ! [\(29\)](#)

C'est choquant !

Pour comprendre, nous avons alors étudié et synthétisé des études scientifiques indépendantes sur les causalités / corrélations entre les vaccinations pédiatriques et l'incidence de l'autisme / la mort subite du nourrisson (MSN). Ces deux événements sont en effet des marqueurs de dangerosité difficiles à camoufler dans une base de données, contrairement aux nombreuses autres lésions. Nous avons découvert des chiffres aussi effrayants qu'une incidence d'autisme de 1 sur 36 naissances aux Etats-Unis (contre 1/97 en France), dont la cause (à au moins 75%) semble être les vaccins, alors qu'elle était de 1/10 000 en 1970.

👉 Vous trouverez cette synthèse dans notre tract ci-dessous qui reprend les points les plus saillants. <https://tinyurl.com/52c2vr9s>

Puis nous avons découvert la pédiatre américaine Elizabeth Mumper (présidente de l'Autism Research Institute), qui a divisé le taux d'autisme par 10 dans sa clinique tout en se conformant aux obligations vaccinales, mais en retardant la 1ère injection, en espaçant les autres et en évitant la plupart des vaccins "recommandés" mais non obligatoires. [\(24\)](#)

Nous vous proposons un autre schéma vaccinal plus prudent qui s'inspire de ses travaux et a été validé par plusieurs médecins français. Ce schéma n'est pas à appliquer à la lettre, mais peut servir de base de sécurité pour les échanges avec votre pédiatre qui connaît la situation de votre enfant.

C'est à chaque parent de choisir la solution qui lui convient le mieux, en fonction de ses convictions et aussi de ses contraintes matérielles.

## 3.1) Vous voulez soustraire votre enfant à la vaccination obligatoire

C'est la solution la plus sûre pour mettre votre enfant complètement à l'abri des produits potentiellement toxiques (voir ANNEXE 2 pour les ingrédients des vaccins). Mais aussi la solution la plus difficile, tant par les démarches administratives et médicales, l'organisation de la vie de la petite enfance, et la prévention (et surveillance) des maladies infantiles.

Pour info, en 2023, dans treize pays européens (Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Islande, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, et Suède), le calendrier vaccinal ne comportait aucune vaccination obligatoire mais seulement des vaccinations recommandées. Certains pays comme la Finlande, les Pays-Bas, la Suisse, l'Espagne, la Grande Bretagne ou la Suède n'ont aucune obligation. Donc s'expatrier reste une solution de dernier recours...

Il s'agit ici de contourner la loi en restant dans la légalité. Mais les solutions nécessitent quelques moyens financiers et de l'entraide entre parents.

Choix du médecin (pédiatre ou généraliste): privilégiez un médecin holistique, homéopathe, ...

### La garde:

Les solutions de garde:

- prendre une nounou individuelle ou partagée chez soi avec 2 ou 3 enfants
- voir les annonces de garde partagée entre particuliers sur: leboncoin.fr, allovoisins.fr, gensdeconfiance.fr, kiwitz.fr, pap.fr, garder-mes-enfants.fr ...
- ou organisez-vous entre amis ou en famille!

Les organismes suivants peuvent vous aider dans vos démarches pour toutes vos questions autour des vaccins et de la liberté vaccinale:

- Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations (LNPLV) <https://www.infovaccin.fr/>
- Association Liberté Information Santé <https://alis-france.com/>
- Association REVAV-HB <https://www.revahb.fr/>
- Syndicat Liberté Santé (SLS) <https://www.syndicat-liberte-sante.com/>
- Organisation Nationale Ethique Santé et Transparence (ONEST) <https://onest-alternative.org/>
- Collectif Parents&Citoyens France: écrivez à [parents.citoyens.france@gmail.com](mailto:parents.citoyens.france@gmail.com)

La loi Kouchner du 4 mars 2002 vous met théoriquement à l'abri des poursuites judiciaires: "Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment."

Malheureusement, la loi Kouchner, de même que le Code de Déontologie et la Convention d'Oviedo, qui sont en principe incompatibles avec toute forme d'obligation vaccinale, sont simplement bafoués et n'ont jamais été vraiment respectés.

### L'instruction en famille:

Ensuite, pour l'instruction de votre enfant, l'instruction en famille est toujours possible mais les conditions se sont durcies depuis 2021 et il faut maintenant une autorisation administrative préalable.

Voici la liste des associations qui peuvent vous aider sur cette voie:

<https://vivreenfamille.org/ief/associations-ief/>

Citons aussi l'association Libre d'Apprendre et d'Instruire Autrement (LAIA) <https://laia-asso.fr/> qui vous explique tout le parcours et vous met en contact avec des familles.

Rappelons que l'école n'est pas obligatoire, seule l'instruction l'est.

## 3.2) Vous êtes obligé de faire vacciner votre enfant

Pour de multiples raisons pratiques, vous êtes obligé de faire vacciner votre enfant.

Nous vous proposons quelques schémas vaccinaux modifiés (en chapitre 5), selon l'âge d'entrée de votre enfant dans une collectivité d'enfants qui exige un carnet vaccinal à jour, qui ont pour ambition de réduire les risques du calendrier officiel (vaccins trop nombreux, trop rapprochés, injectés trop tôt, insuffisamment testés, contenant des produits toxiques).

Nos conseils ont été validés par un médecin pédiatre homéopathe et par plusieurs autres médecins.

Attention! Ces schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif. Libre à vous d'en parler à votre pédiatre, qui seul connaît les particularités de votre enfant et son contexte familial. Vous trouverez ici un support pour exprimer vos souhaits en matière de sécurité de vaccins, simple et facile à réaliser.

Si votre pédiatre veut vous imposer le calendrier officiel sans écouter vos demandes, cherchez-en un autre. Prenez un pédiatre ou médecin généraliste homéopathe ou holistique.

Rappelons que les dates de vaccination du calendrier officiel ne sont que des recommandations.

Nos calendriers modifiés se limitent strictement aux vaccins *obligatoires*. Les vaccins "recommandés" mais non obligatoires sont évités.

En plus du carnet vaccinal, les parents sont tenus de respecter les 20 visites médicales obligatoires entre 0 et 16 ans (dont 13 entre 0 et 3 ans) (36). C'est important de s'y conformer pour apparaître comme parents soucieux de la santé de leur enfant, même si on a des craintes fondées sur les vaccinations obligatoires.

## 4) Nos conseils

1) **Allaitez votre enfant** si vous le pouvez jusqu'à au moins 1 an (si possible 2 ans), avec une alimentation diversifiée.

“L'allaitement contribue au développement du système immunitaire du nourrisson (des anticorps qui aident à le protéger des infections), mais aussi de son système cérébral (acides gras essentiels) et de son système digestif (fibres prébiotiques). Durant les premières années de vie, les bébés présentent une immaturité des systèmes immunologiques de défense, ce qui les rend vulnérables aux infections. Le lait maternel contribue à atténuer cet état d'immaturité physiologique immunitaire.” [\(26\)](#)

2) **L'idéal est de garder son enfant à la maison, puis éventuellement dans une structure de garde peu regardante sur le carnet de vaccination, jusqu'à 3 ans (entrée en maternelle).**

Les solutions de garde:

- prendre une nounou individuelle ou partagée chez soi avec 2 ou 3 enfants
- voir les annonces de garde partagée entre particuliers sur: leboncoin.fr, allovoisins.fr, gensdeconfiance.fr, kiwitz.fr, pap.fr, garder-mes-enfants.fr ...
- ou organisez-vous entre amis ou en famille!

La seule obligation administrative est que votre enfant soit complètement vacciné (\*) lorsqu'il arrive dans une “collectivité d'enfants” (crèche, garderie, école...).

(\*) Toutefois, lorsqu'une ou plusieurs vaccinations font défaut, le code de santé publique prévoit que l'enfant est provisoirement admis en collectivité d'enfants. Les vaccinations manquantes doivent débuter dans les 3 mois suivant l'admission et être poursuivies, en accord avec le calendrier vaccinal (voir article R-3111-8 du Code de la Santé Publique [\(33\)](#))

Donc retardez le calendrier vaccinal, espacez les injections.

Nous proposons (chapitre 5), à titre indicatif, un calendrier vaccinal pour les enfants qui ont 1 an, 2 ans ou 3 ans dans l'année à la rentrée scolaire de septembre.

Ces schémas peuvent vous servir de support dans vos discussions avec votre pédiatre pour demander plus de sécurité.

3) **Commencez la vaccination tardivement.** Le calendrier vaccinal officiel commence les vaccinations à 2 mois, ce qui est bien trop tôt pour un système immunitaire en construction! Entre le Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Polio-Hib-HépatiteB (6 germes) et le Pneumocoque (13 à 15 germes selon le vaccin), l'enfant reçoit à 2 mois au moins 19 germes différents ! Et 70 germes à l'âge de 2 ans ! Quant aux adjuvants, les nourrissons reçoivent également à l'âge de 2 mois dans le corps (avec les vaccins Vaxelis et Prevenar)  $320 + 125 = 445\mu\text{g}$  d'aluminium [\(30\)](#), soit bien plus que la dose maximale admissible (La dose non toxique qui n'induit pas d'accumulation tissulaire d'aluminium étant de 1 à 2  $\mu\text{g}/\text{kg}/\text{jour}$ ).

Voir ANNEXE 4 pour plus de détails.



Nous proposons un calendrier vaccinal qui commence le plus tard possible en restant dans la légalité.

#### 4) Avant d'accepter les vaccins,

- **lisez leurs notices complètes** avec les événements indésirables (disponibles aussi sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net)) et conservez les. Vous pourriez en avoir besoin au cas où, par malheur, votre enfant aurait un symptôme. La notice peut vous permettre de mieux identifier son problème.
- L'association AIMSIB préconise également "Six précautions pour la vaccination des nourrissons" (35). Nous vous conseillons de lire ce texte riche en informations (mode d'injection, surveillance post vaccinale, péremption du contenu des seringues, ...)

#### 5) Ne jamais accepter que votre enfant reçoive 2 injections simultanées le même jour.

Nous vous conseillons d'espacer les injections par prudence pour ne pas multiplier les germes le même jour (ce qui peut potentiellement nuire au système immunitaire et créer des maladies auto-immunes) et éviter une trop forte dose de sels d'aluminium.

Voir ANNEXE 4.

6) **Repousser le vaccin ROR le plus tard possible dans le calendrier.** Il semble que ce vaccin, à base de virus vivant atténué, soit particulièrement dangereux (responsable de 50% de l'autisme) lorsqu'il suit de près des vaccinations à virus inactivés (contenant des adjuvants à base de sels d'aluminium).

Voir ANNEXE 3 et particulièrement l'étude de JB Handley, validée par les pairs, qui explique comment le vaccin ROR (vaccin à virus vivants atténués sans adjuvant) peut véhiculer l'aluminium déposé dans le corps par les vaccins précédents (à germes inactivés et contenant des adjuvants aluminiques), en passant la barrière hémato encéphalique, jusque dans des zones propices au développement de l'autisme. (25)

#### 7) Évitez tous les vaccins "recommandés" non obligatoires

Votre pédiatre pourrait parfois essayer de vous convaincre que les vaccins "recommandés" sont absolument nécessaires pour protéger vos enfants de graves dangers.

Il n'en est rien. Voir l'ANNEXE 1 qui discute de l'utilité et de la dangerosité de ces vaccins et l'ANNEXE 2 des ingrédients.

Dès la maternité, il arrive souvent que le personnel soignant propose à la maman de faire vacciner son enfant contre la bronchiolite avec le "vaccin" Beyfortus (en fait une immunothérapie passive à base "d'anticorps monoclonal humain produit dans des cellules d'ovaires de hamster chinois par la technologie de l'ADN recombinant"). Refusez le dès votre entrée en maternité.

Le vaccin Abrysvo, sur le marché depuis mai 2024, est également proposé aux femmes enceintes pour prévenir la bronchiolite de leur bébé. Ce vaccin augmente les risques d'accouchement prématuré. Refusez-le.

Sachez également que l'ONIAM (office national d'indemnisation des accidents médicaux) ne dédommage que pour des lésions consécutives à un vaccin *obligatoire*. Les accidents suite à un vaccin recommandé ne donnent droit à aucun dédommagement.

Les vaccins non obligatoires que nous vous conseillons de refuser (sauf indication exceptionnelle pour votre enfant) sont ceux contre:

- le rotavirus
- méningocoque ACYW ou B (deviendront obligatoires le 1er janvier 2025)
- le papillomavirus (HPV)
- la bronchiolite (VRS)
- la Covid19
- la grippe
- la varicelle
- l'hépatite A
- la variole du singe (monkeypox)
- le zona

Le site officiel [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) vous donnera toutes les informations sur la composition des vaccins associés à une ou plusieurs maladies.

8) Il est fortement recommandé d'**accompagner chaque vaccination d'un traitement homéopathique parallèle** adéquat (avant et après), destiné à une meilleure assimilation des principes actifs et à l'élimination maximale des toxines. Votre médecin homéopathe vous conseillera puisque le choix des produits dépend du profil de l'enfant.

Lisez par exemple: <https://lespetitsplaisirsdelavie.fr/cure-detox-post-vaccin/>

Vous pouvez écouter également Martine Gardéna, présidente de la Ligue Nationale pour la Liberté des Vaccinations (LNPLV), présenter une pétition à l'Assemblée Nationale :

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-1994?s=08>

«Un adulte qui pèse 150 kg et un nourrisson qui pèse 3kg reçoivent les mêmes doses ! »

Écoutez aussi son émission : <https://m.youtube.com/watch?v=3ofjqGGIYDk>

L'isothérapie a également fait ses preuves:

<https://luc-bodin.fr/evolution/que-peuvent-faire-les-vaccines-pour-neutraliser-les-effets-nocifs-du-vaccins-sur-tous-les-plans/>

Il existe des médecines alternatives à base d'argile censées débarrasser le corps des toxines:

<https://www.argilotherapie.fr/largile-en-medecine-alternative-histoire-et-applications/?amp=1>

Note: Les traitements alternatifs comme l'homéopathie donnent des résultats empiriques mais nous ne savons pas s'il existe de véritables études randomisées sur les bienfaits qu'ils sont censés apporter.

9) **Observer attentivement votre enfant** et au moindre doute sur un trouble, consultez votre médecin pour faire constater le symptôme (inutile de lui dire que c'est suite à la vaccination car cela risque de le braquer), puis vous pourrez signaler l'événement indésirable sur le site de pharmacovigilance de

l'[ANSM](#). La déclaration vous aidera ensuite à gagner du temps pour retarder les éventuels futurs vaccins ou parfois même permettre d'obtenir des certificats de contre indications pour les doses suivantes.

L'association [LNPLV](#) peut vous aider à remplir le signalement, de même que l'association [REVAV](#) ou le collectif Parents & Citoyens France ([parents.citoyens.france@gmail.com](mailto:parents.citoyens.france@gmail.com)).

**Si votre enfant a de la fièvre post vaccinale, surtout ne JAMAIS LUI ADMINISTRER DU PARACÉTAMOL (Doliprane ou autre).** Dans 50% des cas d'autisme, on constate que du Paracétamol avait été administré à la suite d'une forte fièvre post vaccinale. Utilisez des compresses froides ou transportez-le à l'hôpital (en précisant que vous ne voulez pas de paracétamol).

**Ne jamais vacciner un enfant fiévreux** (otite, gastro, angine ou bronchite) ou convalescent. Différer la vaccination jusqu'à la guérison complète. L'enfant doit être très soigneusement examiné avant toute pratique vaccinale.

En cas de gros problème, **arrêter le cycle des vaccinations jusqu'au complet rétablissement.**

## 5) Exemples de calendriers vaccinaux plus prudents

Voici deux schémas vaccinaux alternatifs, selon la date d'entrée de votre enfant dans une collectivité d'enfants structure exigeant un carnet vaccinal complet (\*). Ces schémas ne sont pas à prendre à la lettre. Ils peuvent vous servir de support dans votre discussion avec votre pédiatre pour exiger davantage de sécurité. Lui seul sait prendre en compte les données médicales de votre enfant. Restez ferme. S'il refuse les points essentiels, changez de pédiatre. Prenez un pédiatre ou médecin homéopathe.

(\*) Toutefois, lorsqu'une ou plusieurs vaccinations font défaut, le code de santé publique prévoit que l'enfant est provisoirement admis en collectivité d'enfants. Les vaccinations manquantes doivent débuter dans les 3 mois suivant l'admission et être poursuivies, en accord avec le calendrier vaccinal (voir article R-3111-8 du Code de Santé Publique [\(33\)](#)).

### Les points essentiels:

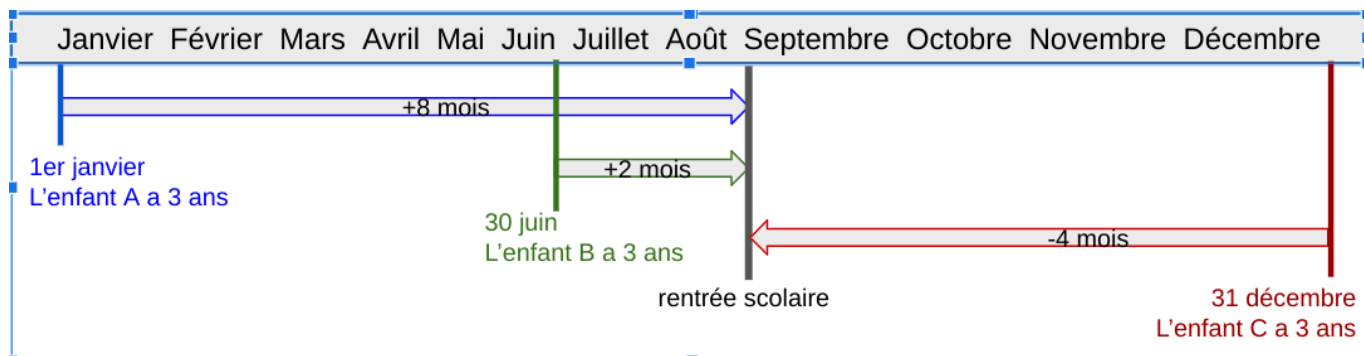
- démarrer la 1ère injection le plus tardivement possible, idéalement 1 mois (ou quelques semaines) avant la rentrée en collectivité d'enfants;
- séparer deux injections d'au moins un mois;
- repousser le ROR (à virus vivants atténués) le plus tard possible après la dernière injection à virus inactivé;
- refuser les vaccins "recommandés".

Nous proposons un calendrier vaccinal complet qui s'étale sur 20 mois (au lieu de 14 à 16 pour le calendrier officiel) et qui démarre dans le mois précédant la rentrée en collectivité d'enfants de septembre (donc par exemple fin août), pour rassurer l'administration de l'Education nationale. Sachez que le contrôle du statut vaccinal ne peut se faire légalement qu'à l'admission dans l'établissement et non pas au moment de l'inscription en Mairie.

Donnons les 3 exemples suivants (2 bornes et un médian) pour des enfants nés la même année, mais à des dates différentes:

- l'enfant A naît le 1er janvier,
- l'enfant B naît le 30 juin et
- l'enfant C naît le 31 décembre.

Les trois enfants n'auront pas le même âge, compté en nombre de mois, au moment de l'entrée obligatoire en septembre à l'école. Mais ils ont déjà ou auront 3 ans dans l'année de la rentrée

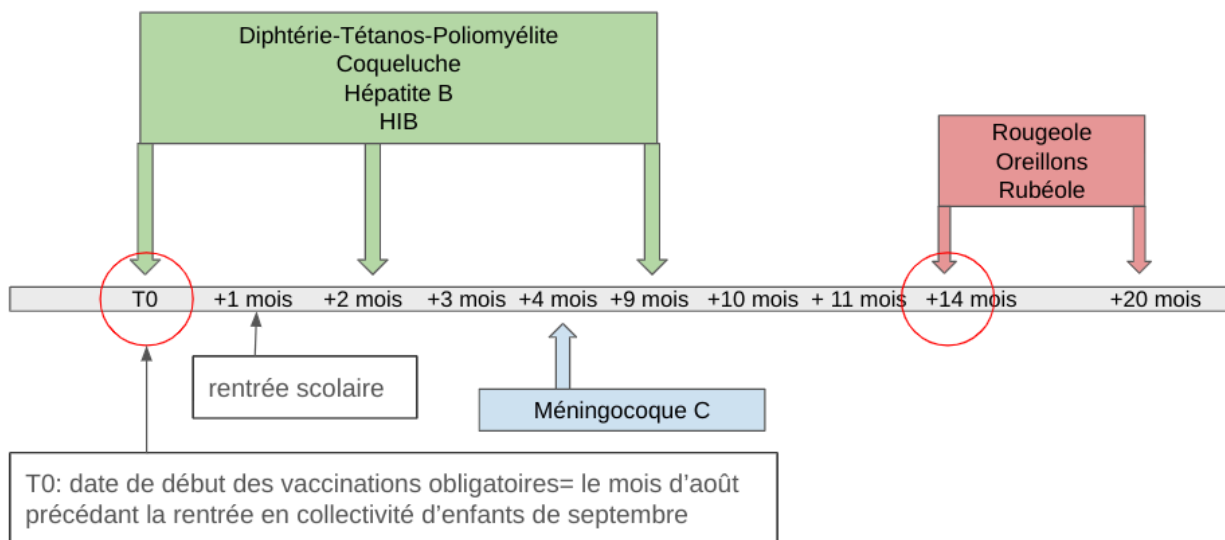


### 1) Premier cas: rentrée en "collectivité d'enfants" à 3 ans

A la rentrée de septembre, les enfants A, B, C auront respectivement  $36+8=44$  mois,  $36+2=38$  mois et  $36-4=32$  mois le jour de la rentrée scolaire obligatoire (début septembre).

En août, tous les enfants (A), (B) et (C) auront plus de 2 ans. Donc ils ne seront pas contraints à la vaccination anti Pneumocoque et ne recevront qu'une dose de vaccin anti Méningocoque (au lieu de 2).

**Figure n°1: proposition de calendrier vaccinal pour rentrée en collectivité d'enfants à 2 ans ou à 3 ans (valable pour tous les enfants)**



## 2) Deuxième cas: rentrée en "collectivité d'enfants" à 2 ans

A la rentrée de septembre, les enfants A, B, C auront respectivement  $24+8=32$  mois,  $24+2=26$  mois et  $24-4=20$  mois.

- En août, les enfants (A) et (B) auront plus de 2 ans. Donc ils ne seront pas contraints à la vaccination anti Pneumocoque et ne recevront qu'une dose de vaccin anti Méningocoque (au lieu de 2).
- L'enfant (C) aura en août 19 mois. Donc moins de 2 ans mais pas loin. Il faudra donc que les parents négocient avec leur médecin de ne pas administrer le vaccin anti Pneumocoque (car il est facultatif à partir de 2 ans). L'enfant ne recevra également qu'une dose de vaccin anti Méningocoque (au lieu de 2).

Dans tous les cas, le calendrier vaccinal est donc le même que celui de la Figure n°1.

## 3) Troisième cas: rentrée en "collectivité d'enfants" à 1 an

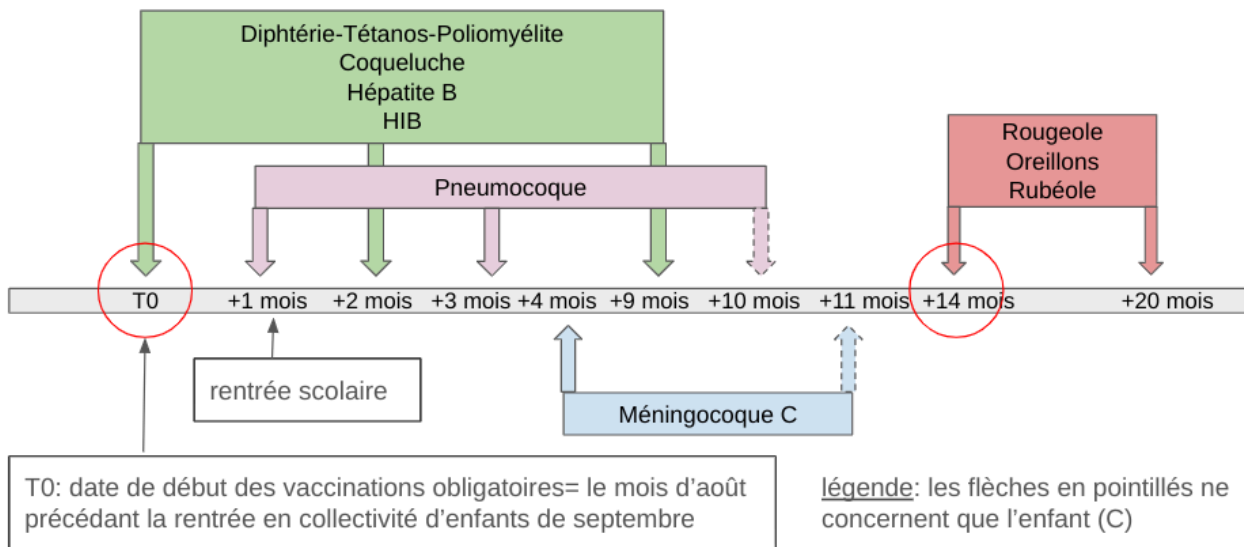
A la rentrée de septembre, les enfants A, B, C auront respectivement  $12+8=20$  mois,  $12+2=14$  mois et  $12-4=8$  mois.

- En août, l'enfant (A) aura 19 mois. Donc moins de 2 ans mais pas loin. Il faudra donc que les parents négocient avec leur médecin de ne pas administrer le vaccin anti Pneumocoque (car il est facultatif à partir de 2 ans). L'enfant ne recevra également qu'une dose de vaccin anti Méningocoque (au lieu de 2). Le calendrier vaccinal est donc le même que celui de la Figure n°1.

- Pour les enfants (B) et (C) , cela risque d'être plus compliqué pour négocier de ne pas administrer le vaccin anti Pneumocoque. Essayez toujours. En août, l'enfant (B) aura 13 mois (donc plus d'un an) et l'enfant (C) 7 mois.
  - Vaccin anti Pneumocoque: l'enfant (B) devrait recevoir 2 doses et l'enfant (C) 3 doses.
  - Vaccin anti Méningocoque: l'enfant (B) devrait recevoir une dose (selon Santé Publique France: 2 doses avant 1 an et 1 dose après) et l'enfant (C) 2 doses.

Cependant, pour les cas (B) et (C), nous vous proposons ci-dessous (Figure n°2) un calendrier bien plus sécurisant que le calendrier officiel, qui démarre la vaccination le plus tard possible, qui espace les doses, qui retarde le ROR.

**Figure n°2: Proposition de calendrier vaccinal pour rentrée en collectivité d'enfants à 1 an (valable pour enfants B et C)**



## ANNEXE 1 Les Vaccins “recommandés” mais non obligatoires

L'inflation récente du nombre de vaccins obligatoires (3 avant 2018, 11 après, 15 en 2025) pose déjà suffisamment de questions de sécurité, pour ne pas avoir à en rajouter. Évitez les vaccins non obligatoires qui ne sont pas sûrs et dont l'utilité est très discutable. Votre pédiatre pourrait parfois essayer de vous persuader. Ne cédez pas. Il faut savoir que les pédiatres reçoivent des incitations financières des labos et de la Sécurité sociale pour atteindre un quota de vaccinations des enfants. Voir ANNEXE 5.

Sachez également que l'ONIAM (office national d'indemnisation des accidents médicaux) ne dédommage que pour des lésions consécutives à un vaccin *obligatoire*. Les accidents suite à un vaccin recommandé ne donnent droit à aucun dédommagement.

- le “vaccin” (en fait, c'est une immunothérapie passive) contre la Bronchiolite (le Beyfortus, "anticorps monoclonal humain produit dans des cellules d'ovaires de hamster chinois par la technologie de l'ADN recombinant", est proposé dès la naissance du bébé à la maternité. Refusez d'avance ce produit qui est un OGM expérimental et dangereux (3 morts sur 1 000 dans le groupe vaccinés contre 0 dans le groupe placebo) qui contient du polysorbate 80 cancérigène. La bronchiolite est une maladie bénigne dans l'immense majorité des cas. [\(18\)](#) Le Beyfortus est souvent proposé dès la maternité par le personnel soignant. Refusez dès votre entrée en maternité. Le vaccin Abrysvo, sur le marché depuis mai 2024, est également proposé aux femmes enceintes pour prévenir la bronchiolite de leur bébé. Ce vaccin augmente les risques d'accouchement prématuré. Refusez-le, de même que tout autre vaccin (grippe, covid, coqueluche etc.)

- les syndromes viraux sont presque toujours rares et légers pour le rotavirus et la varicelle infantile et il est donc inutile de vacciner. Les vaccins contre le rotavirus sont dangereux. Pour les tests d'autorisation de mise sur le marché, il y avait plus de morts de bébés dans le groupe injecté que dans le groupe placebo (56 vs 43 pour le Rotarix, 24 vs 20 pour le Rotateq) [\(19\)](#). En 2015, la HAS avait levé la recommandation d'utiliser les vaccins contre les rotavirus suite au décès de 2 bébés (invaginations intestinales aiguës). L'immunité naturelle avec la varicelle (maladie bénigne pour les enfants) dure toute la vie.

- les vaccins à ARNm de Pfizer ou Moderna contre le Covid ne protègent pas des infections ni de la transmission (ils sont donc inutiles) et provoquent énormément d'événements indésirables graves comme la myocardite, les turbo cancers, les maladies auto-immunes, les troubles menstruels ou les fausses couches, ... [\(20\)](#)

- le vaccin contre le Papillomavirus (le Gardasil) est considéré comme un des vaccins les plus dangereux. Au Japon, le ministre de la santé avait fait retirer le vaccin 3 mois après son introduction, en raison du nombre d'événements indésirables trop élevé. De manière générale, 9% des femmes vaccinées avaient

déclaré des effets secondaires à la vaccination et près de 30% des femmes enceintes qui avaient reçu l'injection avaient fait une fausse couche ou un accouchement prématuré. [\(21\)](#)

- la variole du singe n'est pas une menace pour les enfants car elle se transmet par la peau et le sang. C'est une maladie d'adulte, principalement d'homosexuels qui ont de nombreux rapports. Ce n'est pas une maladie d'enfant. Les cas de décès sont très rares: 32 dans le monde. C'est une opération financière des labos plus qu'un danger de santé publique [\(22\)](#)

## ANNEXE 2 Les ingrédients toxiques des vaccins

Vous pouvez consulter la liste des ingrédients de chaque vaccin sur le VIDAL <https://www.vidal.fr/medicaments.html> ou sur [www.mesvaccins.net](http://www.mesvaccins.net) .

Personne ne souhaite exposer ses enfants à des substances douteuses, en particulier celles dont on sait déjà qu'elles sont toxiques. Pourtant, les vaccins contiennent de nombreux ingrédients très préoccupants, notamment les sels d'aluminium.

Il existe deux types de vaccins: Les vaccins vivants atténués (comme le ROR) sont constitués de germes (virus, bactérie) vivants qui ont été modifiés afin qu'ils perdent leur pouvoir infectieux, et les vaccins inactivés qui ne contiennent pas d'agents infectieux vivants, mais seulement un fragment de l'agent infectieux (tous les vaccins obligatoires sauf le ROR et l'HépatiteB). [\(10\)](#)

Les vaccins vivants atténués (ROR) utilisent pour leur fabrication des lignées cellulaires de foetus avortés dont l'origine n'est pas révélée.

Pour la majorité des vaccins inactivés, la présence d'adjuvants est indispensable pour permettre une réponse immunitaire efficace, mais ceux à base de sels d'aluminium sont critiqués pour leur dangerosité, alors que d'autres adjuvants (comme le phosphate de calcium) plus sûrs existent.

Des excipients controversés sont ajoutés au principe vaccinal: ce sont les adjuvants, conservateurs et désinfectants :

- l'hydroxyde et le phosphate d'aluminium neurotoxique, dangerosité attestée par de nombreuses études [\(11\)](#). Les adjuvants aluminiques ont été retirés
- le Formaldéhyde (formol qui sert à embaumer) classé cancérigène par le CIRC [\(12\)](#)
- le bêta Propiolactone toxique, corrosif et cancérigène classé cancérigène par le CIRC [\(13\)](#)
- le Thiomersal (conservateur contenant du mercure) très toxique; dans l'étude Verstraeten, ceux qui avaient reçu du Thiomersal avaient 1100% plus de risque de devenir autiste [\(14\)](#). Le seul vaccin commercialisé en France qui contient du Thiomersal est le vaccin Spirolept, qui confère une protection contre la leptospirose. Le Thiomersal est interdit en France depuis 1999 dans les vaccins monodoses (qui représentent la quasi-totalité des vaccins). Les vaccins multidoses, tels que ceux utilisés contre la pandémie grippale de 2009, contenaient du Thiomersal.



- le Phénoxyéthanol solvant perturbateur endocrinien, cancérigène pour le foie et l'appareil reproducteur, les seins [\(15\)](#)
- le Polysorbate 80 additif de synthèse reprotoxique et foetotoxique, toxicité hépatique; franchit la barrière encéphalique et transport avec lui des particules d'aluminium [\(16\)](#)
- le Glutaraldéhyde toxicité cellulaire, fortement irritant pour la peau et les yeux [\(17\)](#)

## ANNEXE 3 Le vaccin le plus dangereux est-il le ROR ?

Dans cet article de 2024 [\(5\)](#), Steve Kirsch, lanceur d'alerte majeur dans le domaine de la santé aux Etats-Unis et fondateur de *COVID-19 Early Treatment Fund*, également statisticien, nous dit, après analyse de la base de données de pharmacovigilance américaine VAERS, que le vaccin ROR (Rougeole Oreillons Rubéole) est associé à 65 % de tous les cas d'autisme aux États-Unis.

Les vaccins étant à l'origine d'environ 80 % des cas d'autisme, le ROR est donc responsable d'au moins la moitié des cas ( $65\% \times 80\% = 52\%$ ).

Les données de pharmacovigilance (VAERS) montrent que la rougeole cause près de zéro décès par an, alors pourquoi, demande Kirsch, le vaccin ROR est-il toujours obligatoire pour les enfants?

Le CDC (Center for Disease Control) affirme que la prévalence de l'autisme est aujourd'hui de 1 enfant sur 36. Il y a 3,6 millions d'enfants qui naissent chaque année aux USA, ce qui signifie qu'il y a 100 000 nouveaux enfants autistes chaque année, dont environ la moitié sont issus du ROR).

**En France**, l'incidence de l'autisme est de 1/97 et il y a 753 000 naissances par an. Il y a donc 7 500 enfants autistes chaque année, dont **3 750 provoqués par le ROR**.

Pour la compréhension du phénomène, la théorie la plus admise à ce jour serait celle de « la goutte d'eau qui fait déborder le vase ». En clair l'axe neuro-intestinal des bébés se trouverait régulièrement « perturbé », « enflammé » par la première série d'injections (vaccins inactivés avec des adjuvants aux sels d'aluminium) puis se trouverait « débordé » par un afflux de virus vaccinaux vivants du ROR. [\(6\)](#)

Lire également l'étude scientifique 2024 de JB Handley, validée par les pairs, qui explique comment les vaccins ROR et COVID (qui ne contiennent pas d'aluminium) peuvent transporter l'aluminium, déposé dans votre corps auparavant par d'autres vaccins, aux zones cérébrales susceptibles de déclencher l'autisme. [\(25\)](#)

C'est pourquoi le vaccin ROR doit être décalé le plus tard possible après la série des vaccins inactivés.

## ANNEXE 4 Dangers des adjuvants aluminiques et des injections simultanées

Il est fortement conseillé de refuser que votre pédiatre injecte à votre enfant 2 vaccins le même jour. Espacer les injections d'au moins un mois.

La valence est la partie d'un vaccin correspondant à la protection contre un germe unique. Un vaccin multivalent peut protéger contre plusieurs germes occasionnant une même maladie (comme le vaccin 13-valent contre le pneumocoque) ou contre différentes maladies (comme le vaccin rougeole-oreillons-rubéole).

En France, selon le calendrier des vaccinations obligatoires, au 2ème mois, le nourrisson reçoit les 6 germes (virus ou bactéries inactivés) du vaccin Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite-Coqueluche-HIB-HépatiteB + les 13 germes du vaccin Pneumocoque, donc un total de 19 germes différents (potentiellement iatrogènes) la même journée, ce qui est énorme pour un système immunitaire encore en construction. Cette multiplication de germes est de nature à créer des maladies auto-immunes.

Quant aux adjuvants, les nourrissons reçoivent également à l'âge de 2 mois dans le corps (avec les vaccins Vaxelis et Prevenar)  $320 + 125 = 445\mu\text{g}$  d'aluminium [\(30\)](#), soit bien plus que la dose maximale admissible (La dose non toxique qui n'induit pas d'accumulation tissulaire d'aluminium étant de 1 à 2  $\mu\text{g}/\text{kg}/\text{jour}$ ).

Des études montrent que l'aluminium pénètre dans le cerveau et peut y provoquer des dégâts, comme l'autisme, surtout chez un nourrisson dont le système immunitaire n'est pas mature. [\(11\)](#) [ à noter que les sels d'aluminium sont suspectés de jouer un rôle dans la maladie d'Alzheimer, et la maladie de Parkinson, deux maladies neurodégénératives]

En France, avec tous les vaccins obligatoires, les nourrissons reçoivent environ 4,5 milligrammes d'aluminium au cours des six premiers mois de vie.

Lire également l'étude scientifique de 2024 de JB Handley, validée par les pairs, qui explique comment les vaccins ROR et COVID (qui ne contiennent pas d'aluminium) peuvent transporter l'aluminium, déposé dans votre corps auparavant par d'autres vaccins, aux zones cérébrales susceptibles de déclencher l'autisme. [\(25\)](#)

## ANNEXE 5 Taux de 1% de déclaration des évènements indésirables

La base de données de pharmacovigilance (l'ANSM en France et le VAERS aux Etats-Unis) repose sur un mécanisme "passif", c'est-à-dire sur le fait que les victimes ou les pédiatres (en charge de la vaccination des enfants) sont censés prendre le temps de signaler leurs lésions. Bien souvent, les pédiatres ne les signalent pas pour plusieurs raisons: la déclaration des effets secondaires dans la base prend beaucoup

de temps, ils sont convaincus de la sécurité des vaccins, ils craignent les poursuites judiciaires, ils reçoivent souvent des avantages financiers à vacciner les enfants...

Une étude de Harvard de 2011 a révélé que moins de 1 % des lésions liées aux vaccins sont signalées.

[\(7\)](#)

Cela signifie que lorsque l'ANSM (agence de pharmacovigilance française) écrit dans son rapport sur les vaccinations pédiatriques 2018-2022: "Sur un total de plus de 1,4 million d'enfants vaccinés durant cette période d'analyse, 235 d'entre eux ont fait l'objet d'une notification d'EI (événement indésirable) à un CRPV et 84 (35,7%) d'entre eux ont été classés en cas graves", vous pouvez multiplier 84 par 100, donc la réalité serait plus proche de **8 400 événements indésirables graves** (handicaps permanents ou décès). C'est très préoccupant pour les parents.

## ANNEXE 6 Les vaccins infantiles sont très mal testés

L'explosion des chiffres de l'autisme a commencé aux Etats-Unis à partir de 1986, date à laquelle le Congrès a adopté le National Childhood Vaccine Injury Act [\(27\)](#), qui exonère l'industrie pharmaceutique de toute responsabilité en cas d'effets secondaires de leurs vaccins pédiatriques. Par la suite, les laboratoires ne se sont plus souciés de la sécurité des vaccins pédiatriques (notamment avec l'utilisation d'ingrédients toxiques comme l'aluminium ou le mercure) et ont préféré sans états d'âme les profits à la vie et la santé de centaines de milliers d'enfants.

Il n'existe aucun vaccin infantile qui ait été testé avec rigueur, en double aveugle avec placebo, comme le sont les médicaments selon la législation. Par exemple, les essais cliniques du dernier vaccin ROR actuel ont utilisé comme placebo le vaccin ROR antérieur au lieu d'un produit inerte dans le groupe témoin.

Si les vaccins étaient traités comme la plupart des autres produits pharmaceutiques, il faudrait mener une étude en double aveugle contrôlée par placebo : diviser les sujets de recherche en deux groupes, chacun sélectionné au hasard, et donner à un groupe toutes les interventions et à l'autre groupe aucune. L'impact de l'ensemble du programme de vaccination serait alors clair. Mais dans le cas des vaccins, ce type d'expérience est considéré comme « contraire à l'éthique » et est interdit par les comités d'examen institutionnels. [\(8\)](#)

Une ruée vers l'or des vaccins s'en est suivie, avec des revenus grimant en flèche de 750 millions de dollars en 1986 à 89 milliards de dollars en 2021.

## ANNEXE 7 Indemnisation en cas de blessure suite au vaccin

En cas de blessure que vous penserez être liée à un vaccin, on vous demandera d'abord d'écrire un rapport très compliqué sur la base de données françaises de pharmacovigilance (ANSM).

Il vous reviendra la charge d'établir le lien de causalité entre la blessure de votre enfant et le vaccin, ce qui n'est pas une mince affaire, car les médecins, qui pourraient faire l'expertise médicale dont vous avez besoin, sont eux-mêmes impliqués dans l'acte vaccinal...

Sauf si vous avez droit à l'aide juridictionnelle, vous ne bénéficierez pas de soutien juridique gratuit pour vous soutenir dans vos démarches, alors que les vaccins ont été rendus obligatoires par une décision de l'Etat.

Certaines associations, comme Verity France ( <https://www.verity-france.org/> ) ou le Syndicat Liberté Santé ( <https://www.syndicat-liberte-sante.com/> ) ou BonSens ( <https://www.bonSens.org> ) peuvent cependant vous apporter un soutien médical et juridique.

Vous serez généralement renvoyé vers l'ONIAM (office national d'indemnisation des accidents médicaux) (9), simple fonds d'indemnisation, où vous pourrez, dans le meilleur des cas, vous voir attribuer, au titre de la solidarité nationale, une compensation forfaitaire, parfois dérisoire au regard de l'ampleur du préjudice (maximum 250 000 € pour une lésion ou un décès lié à un vaccin).

Vous pouvez certes privilégier la mise en cause devant les tribunaux de la responsabilité du laboratoire pharmaceutique. C'est une procédure longue et coûteuse. Certains y sont quand même parvenus <https://lareleveetlapeste.fr/pfizer-est-lentreprise-la-plus-condamnee-au-monde-dans-le-domaine-de-la-sante/>

## BIBLIOGRAPHIE ET VIDÉOS

Combat d'Henri Joyeux contre l'aluminium: <https://m.youtube.com/watch?v=9XShlTrQo5s>

Henri Joyeux Les vaccinations obligatoires <https://m.youtube.com/watch?v=RnWIm5pXPo8>

Livre d'Henri Joyeux (PDF) gratuit sur les vaccins  
<https://drive.proton.me/urls/PTDCM8SKPC#BOTuvCAjSZ3X>

Vacciner son enfant contre le Covid, vous êtes sûrs ?  
<https://www.conseil-scientifique-independant.org/vacciner-son-enfant-contre-la-covid-19-vous-etes-surs/>

Sur la variole du singe  
<https://www.aimsib.org/2024/08/25/le-delire-du-monkeypox-pour-bien-vous-desservir/>

Sur la grippe aviaire

<https://www.aimsib.org/2024/06/30/grippe-aviaire-la-prochaine-pandemie-annoncee/>

Gardasil (anti papillomavirus), vos enfants comme du bétail

<https://www.aimsib.org/2022/12/18/gardasil-vos-enfants-comme-du-betail/>

Dr. Martine Gardenal nous parle de l'homéopathie [https://m.youtube.com/watch?v=szQm\\_vfBugE](https://m.youtube.com/watch?v=szQm_vfBugE)

Envoyé spécial. Les labos font-ils de la vente forcée avec les vaccins obligatoires?

[https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-vaccins-pour-enfants-les-labos-font-ils-de-la-vente-forcee\\_1311677.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-envoye-special-vaccins-pour-enfants-les-labos-font-ils-de-la-vente-forcee_1311677.html)

## QUESTIONS / RÉPONSES SUR LES VACCINS

Visionnez le FAQ de Sophie Guillot dans Tribune Libre: <https://youtu.be/SDRxTrslkGI>

## SOURCES

(1) <https://essentiel.news/generation-boom-autisme-atteint-age-adulte/>

(2)

<https://handicap.gouv.fr/la-strategie-nationale-autisme-et-troubles-du-neurodeveloppement-2018-2022>

(3)

<https://vaccination-info-service.fr/Generalites-sur-les-vaccinations/Histoire-de-la-vaccination/Vaccins-d-hier-a-aujourd-hui>

(4) <https://www.congress.gov/bill/99th-congress/house-bill/5546>

(5)

[https://kirschsubstack.com/p/near-0-deaths-per-year-from-mmr-in?r=ytl4p&utm\\_medium=ios&triedRedirect=true](https://kirschsubstack.com/p/near-0-deaths-per-year-from-mmr-in?r=ytl4p&utm_medium=ios&triedRedirect=true)

(6) <https://www.aimsib.org/2018/12/31/vaccinations-obligatoires-2018-cest-bientot-fini/>

(7)

<https://digital.ahrq.gov/ahrq-funded-projects/electronic-support-public-health-vaccine-adverse-event-reporting-system>

(8) <https://childrenshealthdefense.org/vaccine-curriculum/>

(9) <https://www.oniam.fr/accidents-medicaux-indemnis%C3%A9s>

- (10) <https://vaccination-info-service.fr/Questions-frequentes/Questions-generales-sur-la-vaccination/Composition-des-vaccins/Quels-sont-les-differents-types-de-vaccins>
- (11) <https://pgibertie.com/2023/05/28/aluminium-et-autisme-le-dossier-qui-derange-avec-tous-les-liens-scientifiques-ce-metal-que-lon-ne-trouve-dans-aucun-organisme-vivant-mauvais-sous-les-bras-bon-dans-les-bebes/>
- (12) <https://www.cancer-environnement.fr/fiches/expositions-environnementales/formaldehyde/>
- (13) <https://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%AAta-Propiolactone>
- (14) <https://stevekirsch.substack.com/p/what-really-happened-at-simpsonwood>
- (15) <https://www.oolution.com/blogs/tout-savoir-ingredients-cosmetiques/les-ingredients-cosmetiques-cancrig-nes-viter-absolument>
- (16) <https://www.rfcrpv.fr/le-polysorbate-80-y-penser-en-cas-dallergie>
- (17) [https://www.inrs.fr/dms/ficheTox/FicheFicheTox/FICHETOX\\_171-1/FicheTox\\_171.pdf](https://www.inrs.fr/dms/ficheTox/FicheFicheTox/FICHETOX_171-1/FicheTox_171.pdf)
- (18) <https://essentiel.news/bronchiolite-bebe-produit-risque-bigpharma/>
- (19) <https://essentiel.news/bronchiolite-bebe-produit-risque-bigpharma/>
- (20) <https://essentiel.news/quelle-est-lampleur-des-effets-secondaires-des-vaccins-geniques-anticovid/>
- (21) <https://essentiel.news/le-gardasil-en-question/>
- (22) <https://essentiel.news/rdc-chiffres-variole-singe-minimes-compare-malaria-tuberculose/>
- (23) <https://essentiel.news/meilleure-sante-enfants-non-vaccines/>
- (24) [https://flccc.substack.com/p/a-modified-approach-to-childhood?r=o7iqo&utm\\_campaign=post&utm\\_medium=web](https://flccc.substack.com/p/a-modified-approach-to-childhood?r=o7iqo&utm_campaign=post&utm_medium=web)
- (25) <https://kirschsubstack.com/p/how-vaccines-cause-autism>
- (26) <https://www.laboratoire-gallia.com/vivre-les-premiers-mois/alimentation-et-sevrage/les-bienfaits-de-lallaitement-pour-le-bebe-et-la-maman.html>
- (27) <https://www.congress.gov/bill/99th-congress/house-bill/5546>
- (28) <https://lettrelnplv.substack.com/p/vaccins-diphterie-tetanos-polio-vaccination>
- (29) <https://essentiel.news/meilleure-sante-enfants-non-vaccines/>
- (30) <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/extrait.php?specid=69688620#>
- (31) <https://vaccination-info-service.fr/index.php/Questions-frequentes>
- (32) <https://envirowatchnz.com/2016/05/17/47000-children-crippled-and-permanently-disabled-in-india-a-direct-result-of-bill-gates-polio-vaccine/>
- (33) [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038190049#:~:text=Le%20maintien%20du%20mineur%20dans,3111%2D1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038190049#:~:text=Le%20maintien%20du%20mineur%20dans,3111%2D1)
- (34) <https://drive.proton.me/urls/JBBJ5M8MQW#Pt8IMzGOvffc>

(35)

<https://www.aimsib.org/2019/03/31/les-six-precautions-preconisees-par-laimsib-pour-la-vaccination-des-nourrissons-mars-2019/>